

## PROGRAMME DE FORMATION

# Formation Continue et Capacité Professionnelle des IOBSP 2024

**Durée de la Formation :** 9,00 heures

**Public visé :**

Tous les Intermédiaires et leurs préposés dès lors que ceux-ci se trouvent en situation commerciale, quels que soient leurs statuts, donc, leurs niveaux de formations initiales ou de capacités professionnelles. Y compris les Intermédiaires passeportés.

**Prérequis :** Être IOBSP au 31/12 de l'année précédente.

**Objectifs de l'action de formation :**

Pour les intermédiaires IOBSP, leurs salariés, dans le domaine du crédit professionnel, cette formation vise à :

- S'informer sur l'actualité liée dans tous les activités de l'intermédiation bancaire ;
- Maîtriser les règles juridiques applicables en terme de rémunération de l'IOBSP : connaître les différents types de contrats existants : contrat sans conseil du Mandataire de banque, contrat de mandat de conseil du Courtier en crédit, contrat de conseil indépendant de l'IOBSP, et leur coexistence ;
- Maîtriser les obligations réglementaires de l'IOBSP dans tous les domaines d'activité afin d'être en conformité ;
- Comprendre les différentes formes juridiques dont les bénéficiaires sont soumis l'IR et à l'IS, informations nécessaires dans le domaine de l'intermédiation en crédit professionnel.

**Nature de l'action de formation :** Actions de formation

**Contenu de la formation :**

**L'actualité juridique de l'IOBSP 2024 dans tous les domaines d'activité IOBSP - 3 heures :**

- Rappels méthodologiques
- Introduction
- L'environnement économique en 2024
- Décisions judiciaires concernant l'IOBSP (Jurisprudence)
- Vérification par l'Association professionnelle agréée
- Attestation de refus de prêt
- Principes de formation continue de l'IOBSP
- La prévention du surendettement
- Conclusion

**La rémunération de l'IOBSP - 2 heures**

- Introduction
- Rémunération de l'IOBSP
- Contrat sans conseil du Mandataire de banque
- Contrat de mandat de conseil du Courtier en crédit
- Contrat de conseil indépendant de l'IOBSP
- Coexistence des contrats de l'IOBSP
- Conclusion

## La conformité de l'IOBSP dans tous les domaines IOBSP - 2 heures

- Introduction
- Définition de la conformité
- Méthode de mesure de la Conformité de l'IOBSP
- Communiqué de presse de l'ACPR du 16 mai 2023
- Présentation de l'IOBSP
- Rémunération de l'IOBSP
- Adéquation du crédit proposé par l'IOBSP
- Conclusion

## Les différentes formes juridiques d'exploitation d'un professionnel - 2 heures

- Les formes juridiques dont les bénéficiaires sont soumis à l'IR :
  - l'entreprise individuelle (EI)
  - l'EIRL à l'IR avec possibilité d'opter pour l'IS
- Les formes juridiques dont les bénéficiaires sont soumis à l'IS :
  - la SARL, l'EURL et les formes spécifiques aux professions réglementées : SELARL
  - la SAS, la SASU et les formes spécifiques aux professions réglementées : SELAS
  - la SA
  - les autres formes juridiques existantes

### Les moyens d'encadrement :

**Laurent DENIS** : Juriste en Droit Bancaire, réglementation bancaire et financière, épargne, crédits, paiements, IOB courtiers.

**Anthony VALLET** : Ancien conseiller puis directeur d'agence bancaire, pour une clientèle professionnelle. Plus de 15 d'expérience dans la gestion patrimoniale. Aujourd'hui à son compte dans le domaine de l'accompagnement des chefs d'entreprise et de la formation.

### Moyens pédagogiques utilisés :

**Formation asynchrone** : Mise à disposition de vidéos, documents et quizzes d'entraînement dans les modules de formation composant le parcours ou la formation. L'accompagnement du formateur référent s'effectue via des modes de communication ne nécessitant pas de connexion simultanée. Dans notre cas, il est possible de contacter le formateur via la plateforme de formation dans l'espace prévu à cet effet, ou bien encore par l'échange de mails (courriels accessibles dans le protocole individuel de formation transmis avant le démarrage). L'intervenant se charge de répondre par mail dans un délai de 48 heures (sous format vidéo ou texte). Possibilité d'échange téléphonique sur simple demande écrite par mail.

### Moyens techniques utilisés :

Compte individuel (sécurisé par un mot de passe) sur une plateforme e-learning comprenant les différentes étapes de la formation. Un accompagnement technique est effectif durant toute la durée de la session, et les modalités indiquées dans le protocole individuel de formation transmis avant le démarrage.

### Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

- Évaluation en fin de formation, sous forme de QRU/QCM, comprenant 20 questions. L'épreuve de contrôle des compétences acquises est réputée réussie lorsque le nombre de bonnes réponses excède 70 %.
- Évaluation de la formation par le stagiaire.
- Remise du livret de formation réglementaire comprenant l'attestation de compétences et d'assiduité ainsi que le relevé de connexions.

### Plus d'informations :

Géraldine FRANCOIS

Tél. 06.95.18.30.71

Mail : [g.francois@sas-sophia.fr](mailto:g.francois@sas-sophia.fr)